



Article 31 Le droit aux loisirs, aux jeux et à la culture

Tu as le droit de te reposer, de jouer et de participer à des activités culturelles.

Les droits de l'enfant : tous les enfants du monde ont des droits. Toi aussi.

Les droits sont importants.
Les droits te protègent.
Pour que tu ailles bien.



Tu peux aussi avoir du temps libre, du calme et de la paix¹

Le temps libre signifie : Tu as du temps pour faire ce que tu aimes.

Comme après l'école par exemple.

Quand tu es fatigué.e, tu peux te reposer et ne rien faire.

Même à l'école tu as du temps pour te reposer et te détendre.

Il y a beaucoup de choses à faire pendant ton temps libre.

Par exemple :

- Jouer.
- Jouer de la musique.
- Faire du sport.
- Aller au théâtre.
- Être avec tes ami.e.s.

Et toi tu peux choisir.



¹Adaptation et traduction de la Convention en langage simplifié «Kinder-Rechte in Leichter Sprache» par AWO Bundesverband e.V.